

10110/13

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 juin 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 juin 2013

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil prise d'un commun accord avec le président de la Commission portant nomination d'un membre de la Commission européenne



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 juin 2013
(OR. en)**

10110/13

INST 262

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

**Objet: DÉCISION DU CONSEIL prise d'un commun accord avec le président de la
Commission portant nomination d'un membre de la Commission européenne**

DÉCISION DU CONSEIL
prise d'un commun accord avec le président de la Commission

du

portant nomination d'un membre de la Commission européenne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu l'acte d'adhésion de la République de Croatie, et notamment son article 21,

vu l'avis du Parlement européen¹,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Avis du 12 juin 2013 (non encore paru au Journal officiel).

Article premier

D'un commun accord avec M. José Manuel DURÃO BARROSO, président de la Commission, le Conseil nomme M. Neven MIMICA membre de la Commission pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 octobre 2014.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Par le Conseil

Le président
